

SEANCE DU 24 JANVIER 2019

Présents : Mmes VENTENAT. MF, VIALTAIX. M, GENDRAUD MA, SIMON. L, GEAIX G, Mrs DEVESSIER. P, SAPIN. R, CHEFDEVILLE. D, ROUSSEL. C, PEYRAUD C, FAUCHER C, DESGRANGES R, DEMENEIX. T.

Excusée : Mme GARRET C.

Secrétaire de séance : SIMON. L.

Approbation du compte-rendu de la séance du 13/12/2018.

CONVENTION MISE A DISPOSITION DE SERVICES DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE DU SERVICE ECOLE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le transfert au 01 Janvier 2019 de la compétence service école à la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine.

A l'issue de ce transfert de compétence, la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine a souhaité pouvoir bénéficier de la mise à disposition des agents techniques de la commune qui interviennent sur les écoles pendant le temps scolaire et participent au fonctionnement du service école.

Pour ce faire, il est nécessaire de recueillir le consentement écrit des agents concernés, à savoir :

- Madame Catherine AYMARD, adjoint technique territorial 2^{ème} classe
- Madame Nathalie FONTY, adjoint technique territorial 2^{ème} classe
- Madame Fabienne VIGIER, adjoint technique territorial 2^{ème} classe

A la suite de ce processus, des conventions de mise à disposition des agents pourront être établi entre la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine et la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la mise à disposition des agents techniques auprès de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine dans la cadre de la compétence service école.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

REMBOURSEMENTS GROUPAMA

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'émission d'un avis de remboursement, émis par Groupama dans le cadre d'un arrêt de travail d'un agent de la commune. Elle propose à l'Assemblée d'accepter ce remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, décide :

- D'accepter cet avis de remboursement d'un montant de 220.92 €.

DEGREVEMENT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'émission d'un avis de dégrèvement sur la taxe foncière, émis par le Trésor Public. Elle propose à l'Assemblée d'accepter ce dégrèvement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, décide :

- D'accepter cet avis de remboursement d'un montant de 26.00 €.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

COMMUNE DE MERINCHAL						
INVESTISSEMENT 2019			DEPENSES		RECETTES	
OP	COMPTE		PREVISIONS 2019	REPORT	PREVISIONS 2019	REPORT
84	2156	MATERIEL - Défense incendie Marlanges et Vitanutrition	10 000,00	5 000,00		
85	2313	BAT COMMUNAUX - Sanitaires école primaire	648,05	6 000,00		
85	1341	BAT COMMUNAUX - Sanitaires école primaire (DETR)				26 000,00
85	2313	BAT COMMUNAUX - Eglise		10 000,00		
85	2313	BAT COMMUNAUX - Salle du conseil	2 900,00	2 000,00		
85	2313	BAT COMMUNAUX - Fenêtres logement école	13 000,00			
86	2315	VOIRIE - Rue du château de la Mothe	55 892,94			
86	1341	VOIRIE - DETR			14 000,00	
86	2315	VOIRIE - Programme	100 952,26	0,00		
86	1341	VOIRIE - DETR			29 444,41	
13	1341	CIMETIERE				18 000,00
14	2315	AMENAGEMENT CENTRE BOURG - Place du Marché	87 375,60	0,00		
14	1341	AMENAGEMENT CENTRE BOURG - DETR			36 406,50	
14	1341	AMENAGEMENT CENTRE BOURG - Contrat ruralité				
87	2121	BOISEMENT - Mondayraud		14 000,00		
	TOTAL		270 768,85	37 000,00	79 850,91	44 000,00

PROGRAMME ACTION 2019 : FORÊTS SECTIONNALES

Monsieur Christian PEYRAUD présente au Conseil Municipal le programme d'action 2019 proposé par l'Office National des Forêts, concernant les forêts sectionnales de la commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, décide :

- De valider le programme d'action 2019 proposé par l'ONF, comprenant des travaux sylvicoles sur les sections suivantes :
 - Le Mondayraud pour un montant de 6 970 € HT soit 8 364 € TTC,
 - La Bessède pour un montant de 370 € HT soit 444 € TTC.
- D'accepter le montant total des travaux pour la somme de 7340 € H.T soit 8 808 € TTC.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

CONCERT 20 ANS CLUB DES JEUNES

Madame le Maire demande à Madame Laure SIMON, chargée de communication dans le cadre de l'organisation du concert pour les 20 ans du club des jeunes, d'exposer le projet.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se rendre dans la salle des expositions pour assister à la présentation réalisée par Mr REINE Vincent et Mr LECLERC Robin. Les aspects sécuritaires sont expliqués par rapport au choix de la Place du Marché.

Après ces explications l'Assemblée regagne la salle du conseil municipal afin de délibérer sur le lieu du concert. Après discussion, Madame le Maire met au vote les deux propositions, à savoir le stade annexe ou la Place du Marché : le site de la Place du Marché est voté à l'unanimité.

LA POSTE

Madame le Maire a reçu Monsieur Commergnat – référent. La démarche était identique à celle de 2016, à savoir rendre compte de l'activité du Bureau de Poste et faire des propositions d'une nouvelle amplitude horaire à savoir une réduction de 1H par semaine à partir du mois de juin 2019. Réduire les horaires d'ouverture du Jeudi 10H -12H au lieu de 9H-12H. La raison évoquée est une baisse de fréquentation du guichet de 11.8% ;

Après discussion le Conseil Municipal considère qu'il n'y a pas lieu de modifier l'horaire du Jeudi matin au regard des chiffres de la fréquentation du bureau ce jour-là car le fait de réduire son ouverture ramène les horaires de la journée du Jeudi de 10 à 12H, cette proposition anticipe probablement une fermeture programmée du bureau le Jeudi, très rapidement risque d'être évoqué des difficultés de recrutement de personnel pour 2H et les conséquences financières en découlant.

Madame le Maire est chargée de transmettre l'avis défavorable du CM sur cette même proposition. Le bilan du fonctionnement de la MSAP est positif, celle-ci arrive en deuxième position en Creuse par son nombre de connections, ne pas confondre cependant connections et clients....

REHABILITATION PLACE DU MARCHE

Un peu plus de 50 questionnaires sont revenus à ce jour, une vingtaine de personnes sont intéressées pour participer aux réunions, Madame le Maire a pris contact avec le CAUE et souhaite qu'il soit présent et anime la première réunion afin de bien expliquer quelles sont ses missions et parce qu'il est toujours bon d'avoir un regard extérieur dès les premières réunions. La première réunion aura lieu début février si possible.

SANITAIRES DE L'ECOLE

Monsieur Daniel CHEFDEVILLE fait le compte-rendu de la réunion avec les artisans. Les travaux devraient démarrer aux vacances de Pâques pour être terminés en Août. Une modification de cloisonnement des sanitaires sera proposée après l'établissement d'un devis comparatif avec le devis initial.

QUESTIONS DIVERSES

LA PAUSE GOURMANDE :

ETS situé à Auzances souhaiterait implanter une remorque de restauration rapide en bordure de la D27. Le Conseil Municipal donne un accord de principe à condition qu'il ne soit pas en concurrence le Jeudi soir avec le Pizzaiolo fidèle à Mérinchal depuis plusieurs années.

Le terrain sur lequel est implanté la Station-Service étant mis à disposition par bail emphytéotique à la STE PRADEUX-MONTEIL, le demandeur devra se rapprocher de M. BOYER pour une éventuelle autorisation.

CAHIER DOLEANCES

Madame le Maire informe le Conseil que dans le cadre de l'opération « GILET JAUNE » un cahier de doléances est à la disposition de tous au Secrétariat de Mairie, elle informe l'assistance qu'elle n'organisera pas de débat et que les salles sont à la disposition de toute personne souhaitant en assurer l'organisation et l'animation.